COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2017 20 H 30

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : Mesdames et Messieurs DENIAUD Jean-Pierre, Maire - BAULAN Norbert, Adjoint - NERRIERE Didier, Adjoint - DAGUISE Patricia, Adjointe - DAUMAS Roland, Adjoint - QUINTARD France, Adjointe - BAUDIN Laurent - BAUDRY Philippe - CHAPLEAU Dominique - GIRARDEAU Nadège - GOIMET Eric - PAYOCK-MONTHE Jacinthe - POUPELIN Evelyne - RIVIERE Martine.

Procurations : Mme COUTANT Christelle à M. CHAPLEAU Dominique
M. RIMBAUD David à M. DENIAUD Jean-Pierre, Maire
Mme BREMAUD Emeline à Mme GIRARDEAU Nadège
Mme ORVEAU Isabelle à M. BAULAN Norbert, Adjoint

Mme DAGUISE Patricia, Adjointe a été élue secrétaire de séance.

42-2017 : Achat et vente de terrains avec un particulier dans le cadre de la création d'une réserve d'eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'échange de terrains avec M. PASQUIER Joël, concernant la création d'une réserve d'eau pour l'arrosage notamment des terrains de football.

La commune souhaite acquérir 9 601 m² de la parcelle ZD 37p appartenant à M. PASQUIER Joël, et en compensation partielle lui céder la parcelle ZD 30 de 2 197 m².

Monsieur le Maire rappelle que l'accord de l'intéressé a été formalisé dans une promesse de vente et d'achat en date du 11 mai 2017.

Il informe, par ailleurs, le Conseil Municipal que l'avis du Domaine du 2 mai 2017 a estimé ces échanges sur la base d'un tarif de 0,22 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'acquisition de 9 601 m² de la parcelle ZD 37p appartenant à M. PASQUIER Joël au prix de 0,22 € le m², soit 2 112,22 €,
- décide la cession de la parcelle ZD 30 de 2 197 m² en faveur de M. PASQUIER Joël au prix de 0,22 € le m², soit 483,34 €,
- décide que les frais de géomètre (concernant la parcelle ZD 37 à borner) ainsi que tous frais, droits et émoluments seront à la charge de la commune.

43-2017 : Adhésion au groupement de commandes relatif à la réalisation du plan de prévention des risques psychosociaux par un cabinet d'étude externe

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour que la commune adhère au groupement de commandes organisé par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, relatif à la réalisation d'un plan de prévention des risques psychosociaux par un cabinet d'étude externe. Il désigne, à cet effet, pour la représenter au sein de la « Commission MAPA » du groupement de commandes : M. BAULAN Norbert comme membre titulaire et Mme QUINTARD France comme membre suppléant (délibération annulant et remplaçant celle incomplète du 24 mars 2017).

Les risques psychosociaux sont définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.

44-2017 : Avis du Conseil Municipal dans le cadre de la consultation publique en cours relative à la demande de l'EARL LE BREUILLY d'obtenir l'enregistrement nécessaire à l'augmentation des effectifs de l'élevage de volailles au lieu-dit « La Seignerie »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation du public (qui se déroulera du 10 juillet au 7 août 2017 inclus) concernant la demande formulée par l'EARL LE BREUILLY en vue d'obtenir l'enregistrement nécessaire à l'augmentation des effectifs de l'élevage de volailles au lieu-dit « La Seignerie ». Le projet consiste à augmenter le nombre de volailles présentes (passage de 30 000 poulets et 10 000 dindes en alternance à 40 000 poulets et 14 400 dindes en alternance), sans agrandissement ou construction de bâtiment. L'ensemble des fumiers produits est exporté vers une société de compostage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, est favorable au projet par treize voix pour et une contre.

Le Maire,
Jean-Pierre DENIAUD